

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2008

RÉTENTION DE SÛRETÉ - (n° 442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
M. Blisko, M. Raimbourg
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.